

Fiche Repères Surendettement

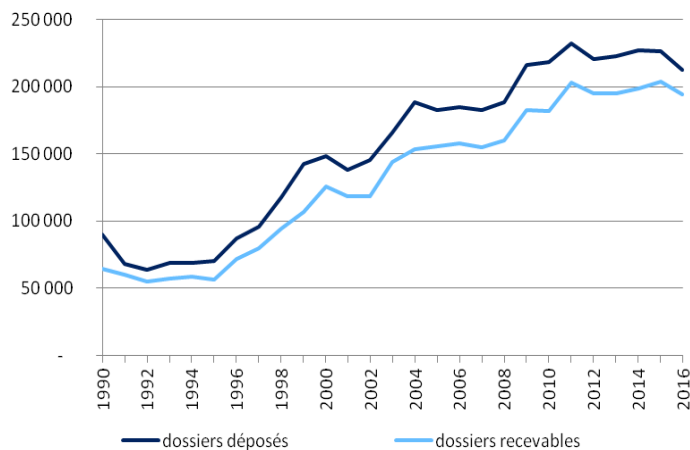
Le surendettement en France

Entre fin 2011 et fin 2016, 1 318 772 dossiers de surendettement ont été déposés à la Banque de France soit une moyenne de 263 750 par an ; 1 171 490 dossiers ont été acceptés.

Au cours de la période 2011-2016, **les situations de surendettement traitées par les commissions se caractérisent par une hausse de l'endettement immobilier** et une réduction significative de l'endettement à la consommation.

La situation de **surendettement** est caractérisée par l'impossibilité pour le débiteur de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir. Les commissions de surendettement sont gérées par la **Banque de France**.

Évolution du nombre de dossiers de surendettement



Source : Banque de France

En 2016, près de 195 000 dossiers de surendettement ont été déposés auprès de la Banque de France. Par rapport à 2015, cela représente une baisse de 10,6 %. Toutefois, en 10 ans, le nombre de dossiers déposés a augmenté de plus de 6,5 % et le nombre de dossiers jugés recevables a parallèlement augmenté de 13 %.

Nombre de dettes et endettement moyen par dossier (fin 2016)

Sur les dossiers jugés recevables	Nombre moyen de dettes par dossier	Endettement moyen par dossier (en euros)
Total	8,8	42 334
Dont dettes financières	4,7	36 339
Dont charges courantes	4	6 158

Source : Banque de France Source : Banque de France, enquête typologique 2017, données 2016.

L'endettement global moyen des surendettés est de 42 334 euros en 2016, en augmentation de près de 15 % par rapport à 2011. **80 % des dossiers sont concernés par des crédits à la consommation** (dont 70 % par des crédits renouvelables), et **82 % comportent des dettes de charges courantes**.

Nature des dettes

(fin 2016)

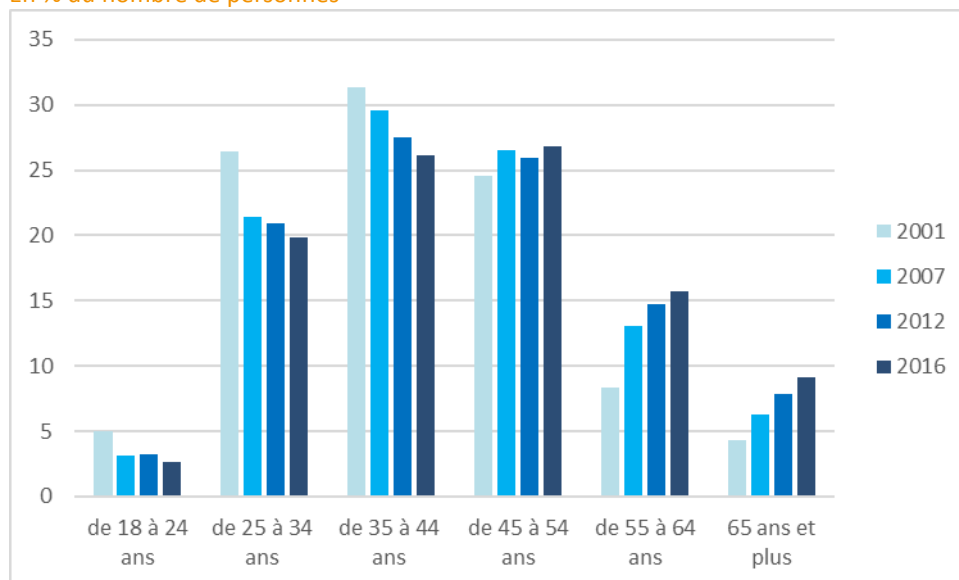
Sur les dossiers jugés recevables	Part des dossiers concernés par...
... des dettes financières	88,9 %
dont crédit immobilier	12 %
dont crédit à la consommation	80,7 %
dont crédits renouvelables	69,8 %
dont découverts et dépassements	52,5 %
... des dettes de charges courantes	82,1 %

Les **dettes de charges courantes** se composent des dettes de logement (loyers et charges locatives) ou afférentes au logement (électricité, gaz, chauffage, eau...), de communication (téléphone, Internet...), de transport, d'assurance, de santé, d'éducation et de dettes fiscales.

Source : Banque de France, enquête typologique 2017, données 2016.

Évolution de l'âge des personnes surendettées

En % du nombre de personnes



Source : Banque de France, enquête typologique 2017, données 2016.

Plus de la moitié des personnes surendettées ont entre 35 et 54 ans. Mais depuis une dizaine d'années, le vieillissement de la population surendettée se confirme. Dans 24,8 % des cas, les surendettés sont âgés de 55 ans et plus. **Dans 9,1 % des cas, ils ont 65 ans et plus.**

Aller plus loin

La finance pour tous :

Prévenir le surendettement :

<https://www.lafinancepourtous.com/pratique/credit/surendettement/prevention-du-surendettement/>

Réforme surendettement :

<https://www.lafinancepourtous.com/pratique/credit/surendettement/surendettement-ce-qui-a-change-avec-la-loi-lagarde-et-les-reformes-suivantes/>

Banque de France :

- [Dossier de surendettement](https://particuliers.banque-france.fr/surendettement/le-dossier-de-surendettement) : <https://particuliers.banque-france.fr/surendettement/le-dossier-de-surendettement>
- Statistiques surendettement : <https://particuliers.banque-france.fr/surendettement/chiffres-cles-et-bilan-national>